

## INTRODUCTION

Autorisé par une lettre du ministre des Finances, en date du 23 août 1923, j'ai entrepris une enquête sur le crédit agricole. Aux termes de cette autorisation, l'enquête devait être conduite dans le sens du rapport suivant adopté le 19 janvier 1923 par le comité spécial chargé de s'enquérir des conditions de l'agriculture.

"Il ne peut guère exister de divergence d'opinion sur la nécessité de procurer aux agriculteurs des crédits plus avantageux. Les prêts agricoles, bien choisis et bien garantis, devraient constituer les placements les plus attrayants et les plus sûrs, tandis que la garantie de produits agricoles non-périssables et d'un facile écoulement sur le marché se compare sans difficulté à celles que peuvent offrir le marchand et le manufacturier. On constate cependant, que l'agriculteur canadien, au moins en certaines parties du pays, débourse beaucoup plus sur les prêts à longue échéance, garantis par sa propriété immobilière, que plusieurs de ses concurrents en d'autres pays, de même que plusieurs de ses concitoyens livrés à d'autres occupations.

"Votre comité est d'opinion que le gouvernement, après avoir pris connaissance des suggestions ci-après respectueusement soumises, devrait promouvoir la création, au profit des agriculteurs, de crédits à long terme ainsi que de crédits intermédiaires, et que s'il y a lieu, la législation requise à cette fin devrait être adoptée dans le plus court délai possible.

"L'attention de votre comité a été forcément attirée sur le fait que les opérations du Bureau Fédéral des Prêts Agricoles aux Etats-Unis offrent aux cultivateurs de ce pays, par l'entremise des Associations Nationales de Prêts Agricoles à capital-actions, des facilités de crédit à long terme qui, prudemment utilisées, leur sont d'un immense avantage. De même, il appert que les cultivateurs de certains pays européens, aussi bien que de certaines parties du commonwealth britannique, jouissent de facilités de crédit très avantageuses.

"Le Bureau fédéral des Prêts agricoles, fonctionnant par l'entremise des banques fédérales de prêts intermédiaires et des Corporations de Crédits Agricoles aux Etats-Unis, a pour but, dans une large mesure, de fournir des crédits intermédiaires aux agriculteurs, c'est-à-dire, des prêts dont la durée varie de neuf mois à trois ans.

On se rappellera qu'il existe actuellement au Canada quelques établissements provinciaux de ce genre. Quant au succès de certains d'entre eux, les opinions varient considérablement. Il semble qu'ils manquent de fonds pour consentir des prêts.

"Jusqu'où le gouvernement fédéral devrait-il aller pour inaugurer un régime de prêts à long terme et à termes intermédiaires pour les cultivateurs; de quelle manière celui-ci, s'il est inauguré, sera-t-il rattaché aux différents établissements provinciaux; quels autres genres de crédits agricoles pourraient être avantageusement adoptés; voilà autant de questions qui méritent d'être encore étudiées sérieusement.

"Votre comité a entendu un certain nombre de témoins et a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question.